



LE JOURNAL DU

# CASIP-COJASOR FONDATION 1809

T'03

#14

MAI/JUIN  
2023

NUMÉRO OFFERT

DONNER DE L'ESPOIR, CHANGER LA VIE



Cher(e)s ami(e)s

En cette période de collecte de l'IFI je voudrais vous raconter une petite histoire juive que j'aime beaucoup :

C'est un vieux monsieur qui, depuis des décennies, vient tous les ans à la synagogue avec son fils pour remettre un don à son Rabbin. Quand il décède, son fils décide de prendre le relai de cette mitsvah et envoie un chèque au Rabbin de la synagogue de son père. Quelques jours plus tard, le chèque lui revient par la poste. Pris par le doute, il pense que le don n'est pas suffisant. En conséquence, il double le montant et renvoie son chèque par courrier. Même scénario : le Rabbin reçoit le chèque et le renvoie à son propriétaire. Vexé par ce geste, il se rend chez le Rabbin, et lui demande « mais pourquoi refusez-vous mon argent ? » le Rabbin lui répond alors avec un grand sourire : « Bien sûr que j'ai besoin de ton aide, mais ce que je souhaite c'est que tu l'apportes toi-même et que tu viennes avec ton fils ! »

Si j'aime cette histoire c'est parce qu'elle nous rappelle qu'au-delà du don lui-même, c'est le comment et le pourquoi qui sont important ! Elle illustre aussi toute la philosophie du Casip-Cojasor et de nos philanthropes : en deux siècles d'existence, nos donateurs se sont toujours tenus à nos côtés. Certains nous ont soutenu parce qu'ils ont été aidés un jour et qu'ils ne l'ont jamais oublié, d'autres parce qu'ils trouvent du sens et approuvent l'utilité de nos actions, mais la plupart ont su transmettre cet attachement à notre Fondation et beaucoup de nos jeunes donateurs ont ainsi pris la suite de leurs parents. Comme en témoigne Henri Fiszer, notre président, la philanthropie est une histoire de transmission, d'éducation mais aussi une histoire de conviction, celle que nous fait ressentir la justesse de la cause.

Et cela me ramène à notre cher Georges Koltein, qui vient de nous quitter et à qui je veux rendre ici un hommage plein d'émotion. Il a assuré avec un grand professionnalisme la très sérieuse responsabilité de trésorier du Casip-Cojasor pendant 20 ans. Georges était un homme engagé dans la communauté, un homme attaché aux valeurs du judaïsme, humble et doté d'un humour « pince-sans-rire » que nous apprécions tous. Il avait une sorte de rituel : chaque année au moment d'établir le budget prévisionnel annuel et face à l'explosion des besoins, il s'inquiétait de savoir si nous trouverions les ressources pour assurer la pérennité de la Fondation. Et chaque année, il était heureux de constater que nous avons pu relever le défi, répondre aux besoins, élargir notre champ d'action et lancer de nouveaux programmes d'aide et de recherche dans le médico-social. Tout cela grâce à vous, nos donateurs qui nous suivent et nous soutiennent quelle que soit la hauteur des enjeux.

Je sais que je peux compter sur vous, tout comme vous pouvez compter sur nous pour continuer de mettre en œuvre toutes les actions que vous soutenez et qui vous tiennent à cœur.

Je veux vous remercier à tous, du fond du cœur, pour votre fidélité et votre générosité sans faille et vous dire combien elles nous honorent et nous obligent.

Karène Fredj, Directrice générale

ENTRETIEN

AVEC  
HENRI FISZER

Page 2

LE GRAND DOSSIER

LA PHILANTHROPIE  
D'AUJOURD'HUI

Page 3



TOUT  
SAVOIR

Page 4

## LA PHILANTHROPIE

### UN PROJET DE VIE



**La philanthropie évolue. Innovante et ambitieuse, elle se globalise : l'intérêt général est devenu l'affaire de tous et chacun peut aider son prochain. Cette nouvelle philanthropie rejoint finalement le sens profond de l'entraide, elle est en tout cas en phase avec le Talmud qui dit, comme le rappelle Henri Fiszer : « Le riche donne au pauvre mais le pauvre donne aussi au riche » . « Cela signifie qu'en aidant les autres, en mettant du sens dans les actions que l'on mène, on donne aussi du sens à notre propre vie. Et puis c'est gratifiant de savoir qu'avec le fruit de notre travail ou en donnant de notre temps on peut contribuer à aider les autres ». (Page 2)**

# HENRI FISZER : « LA PHILANTHROPIE C'EST TRANSFORMER L'AVOIR EN ÊTRE »

A travers l'expérience acquise dans ses fonctions institutionnelles bénévoles et son engagement au sein de la communauté juive française et en faveur d'Israël, Henri Fiszer, Président de la Fondation Casip-Cojasor, nous livre ici son regard sur la philanthropie.



## **Vous souvenez de la première fois où vous avez contribué en faveur d'une cause ?**

Bien sûr ! C'était à l'école primaire, chaque année il y avait des programmes de collecte en faveur des plus démunis et je me souviens par exemple de ces dimanches où nous allions dans les synagogues lors des mariages pour collecter des sous dans nos petites boîtes. En Israël je faisais la promotion du Technion, où j'étais étudiant, pour mieux le faire connaître auprès des entreprises françaises notamment. Et quand j'ai eu mes enfants je me suis investi au sein du conseil d'administration de l'école Lucien de Hirsch. Il y a eu d'autres causes, mais l'école est toujours restée centrale dans mes engagements. Enfin, j'ai grandi dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, un quartier populaire où on voyait, partout autour de nous, ceux qui traversaient des situations difficiles. C'est pour cela aussi qu'au-delà des dons sporadiques, j'ai souhaité m'impliquer durablement dans une institution et le Casip-Cojasor était pour moi la plus représentative et la plus active au niveau de l'action sociale communautaire. C'est une organisation à l'écoute des plus fragiles, qui comprend et répond aux besoins de toutes les composantes de la communauté, que ce soit pour les personnes démunies, les personnes âgées, celles en situation de handicap ou les rescapés de la Shoah.

## **Est-ce que la solidarité, l'entraide relèvent de l'éducation ? Avez-vous transmis votre sens de l'engagement à vos enfants ?**

Mes parents donnaient. Petit, j'adorais fouiller dans un tiroir qui était plein de reçus de toutes les formes, de toutes les couleurs. Je me souviens d'un vieux monsieur qui venait souvent voir mon père, il était bizarrement habillé, mais très digne, moi j'étais un peu gêné. Ils parlaient beaucoup et je sais que mon père l'aidait. Un jour mon père m'a dit : « *il faut être bienveillant, il a une vie très difficile* ». Mes parents ont été déportés et je me suis parfois demandé ce qu'était une vie difficile pour mon père. Dans le ghetto de Lodz ma mère donnait des cours aux plus jeunes parce qu'il n'y avait plus d'école et qu'il ne fallait pas qu'ils prennent du retard... Mes parents parlaient peu des camps, tout ce qu'ils en racontaient c'était cette solidarité, cette entraide entre déportés qui leur a permis de survivre. C'est l'histoire de ce petit bout de fromage qu'une amie a précieusement gardé pour l'offrir à ma mère le jour de son anniversaire à Auschwitz... quand on sait ce que cela représentait ! Toutes les deux ont pu se retrouver après la guerre. Alors oui je crois qu'on apprend à partager, par l'exemplarité, par l'éducation. La famille Rothschild est un exemple exceptionnel de transmission et de constance dans le souci de la communauté. Léguer un patrimoine c'est bien mais c'est surtout les valeurs qui l'accompagnent qui sont importantes à transmettre, parce que la philanthropie c'est transformer l'avoir en être.

Au Seder de Pessah' qui est le temps de la transmission par excellence, on suscite les enfants pour qu'ils posent des questions (Ma Nishtana). Ce que l'on enseigne aux enfants c'est qu'on n'a pas le droit de rester sourd face à la souffrance de l'autre. Il faut réagir et poser la question « pourquoi », ne pas laisser faire. Être juif c'est ne pas accepter les choses comme elles sont.

Aujourd'hui on a tendance à surprotéger nos enfants, à leur faire croire que la vie est rose... C'est une erreur à mon sens. Ils doivent comprendre ce qu'est la pauvreté, la faim, la solitude... J'en ai parlé à mes enfants, à leur tour d'en parler aux leurs. Mon fils, en parallèle de ses activités professionnelles en Israël, aide de nombreuses familles à gérer leur budget et ma fille est médecin aussi en Israël, spécialisée notamment dans les soins intensifs, souvent appelée à la suite d'attentats. C'est aussi un don de soi.

## **La philanthropie d'aujourd'hui demande à s'exercer avec du sens, de l'éthique et de l'efficacité. Qu'en pensez-vous ?**

Cette nouvelle philanthropie rejoint finalement le sens profond de l'entraide, elle est en tout cas en

phase avec le Talmud qui enseigne que « *le riche donne au pauvre mais le pauvre donne aussi au riche* », cela signifie qu'en aidant les autres, en mettant du sens dans les actions que l'on mène, on donne aussi du sens à notre propre vie. Et puis c'est gratifiant de savoir qu'avec le fruit de notre travail ou en donnant de notre temps on peut contribuer à aider les autres. C'est toute l'idée du cercle vertueux.

En matière d'éthique, cela fait longtemps que le Casip-Cojasor s'impose une obligation de transparence et pratique un contrôle financier comparable à celui d'une entreprise du CAC 40, sans compter qu'en tant que fondation, nous sommes soumis à un droit de regard du ministère de l'intérieur.

Enfin l'idée fondamentale quand on apporte une aide c'est bien que celle-ci soit efficace ! Il faut qu'elle réponde à des besoins concrets et servir des causes en adéquation avec la réalité du terrain. Le Casip-Cojasor utilise les plus hauts standards de l'entreprise pour les appliquer aux actions qu'il mène, je parle ici de son savoir-faire, du professionnalisme de ses intervenants, de cette recherche constante d'amélioration des processus et des solutions et nous sommes d'ailleurs reconnus par les pouvoirs publics comme une fondation novatrice. Je pense que nous sommes bien dans l'esprit même de cette nouvelle philanthropie.

## **La communauté juive de France est très généreuse, les initiatives se multiplient. Est-ce que cela peut brouiller la visibilité pour les donateurs ?**

Cela montre d'abord toute la vitalité de la communauté juive française et c'est plutôt positif. Historiquement la France a toujours été très centralisée dans tous les domaines, ce qui est nouveau c'est cette multiplicité de petites associations communautaires qui se développent, cela fait penser au modèle des communautés américaines où on apprend très tôt la solidarité. Là-bas cela fonctionne très bien et je suis persuadé qu'en France c'est une saine émulation.

Mais surtout il faut faire confiance aux donateurs. Ils font leurs choix en conscience et savent partager leurs dons entre des causes momentanées et les grandes institutions, véritables piliers communautaires qui apportent leur secours tout au long de la vie, que ce soit pour offrir des colos ou des bourses aux plus jeunes ou accompagner les familles monoparentales, le handicap ou les personnes âgées. Ce ne sont pas les mêmes objectifs, ni les mêmes moyens et nos donateurs le savent très bien.

Tout comme ils savent qu'il y aura toujours des besoins et que le Casip-Cojasor est là pour longtemps encore. Et c'est grâce à eux !

# POURQUOI ON DONNE À LA FONDATION CASIP-COJASOR, ET POUR QUOI ?

D'après l'Observatoire de la Philanthropie, les citoyens français modifient leurs habitudes de dons. Les particuliers participent largement, avec 60% du volume de dons, mais ils ne veulent plus donner "à l'aveugle" mais pour une cause précise.

## "Réparer le monde"

Toutes les traditions religieuses posent le devoir de charité. L'un des 4 piliers du judaïsme est le don, la Tsédaka, qui est organisé de façon précise sous la forme d'un contrat moral de partage des richesses. Autre incitation à l'équité sociale : le Ma'Asser, chaque juif devant reverser 10% de ses revenus annuels pour aider son prochain. Coïncidence ou inspiration, l'initiative française "Changer par le Don" incite les citoyens les plus aisés à consacrer 10% de leurs revenus à la philanthropie. Sans oublier cette tendance des milliardaires de la Tech, à léguer leur fortune à des fondations caritatives.

La nouvelle philanthropie s'inscrit ainsi dans l'esprit du Tikhoun Olam où, selon le Talmud, le don participe à la réparation du monde, mais d'un monde qui change.

## Donner du sens / donner pour une cause qui fait sens

Créée en 1809, notre Fondation est la première institution juive de France. Une des premières missions de la Fondation était de permettre aux « indigents » de bénéficier de funérailles juives. Nous portons dans notre ADN les valeurs du judaïsme et souhaitons permettre à chaque juif de vivre selon ses croyances et ses rites, qu'il soit démuné, isolé, en situation de handicap etc. Ainsi, en 2022, la Fondation a notamment :

- Permis à 1200 personnes en situation de fragilité de recevoir des colis pour les fêtes
  - Distribuer 47.664 repas casher à des personnes en situation de perte d'autonomie et d'isolement.
- Persuadés que la justice sociale passe aussi par le fait d'être intégré dans sa communauté. Nous créons des lieux de vie ouverts où chaque bénéficiaire peut vivre son judaïsme comme il le souhaite. Dans nos 6 établissements hébergeant du public, les bénéficiaires peuvent manger casher, profiter des festivités juives organisées et d'espaces réservés au culte. Lorsqu'on donne aujourd'hui au Casip-Cojasor, on donne un sens à ce que l'on a gagné et à ce que l'on possède.

## Donner utile / donner pour une cause utile

Qui ne s'est jamais demandé ce qu'il allait advenir de son don une fois celui-ci distribué ?

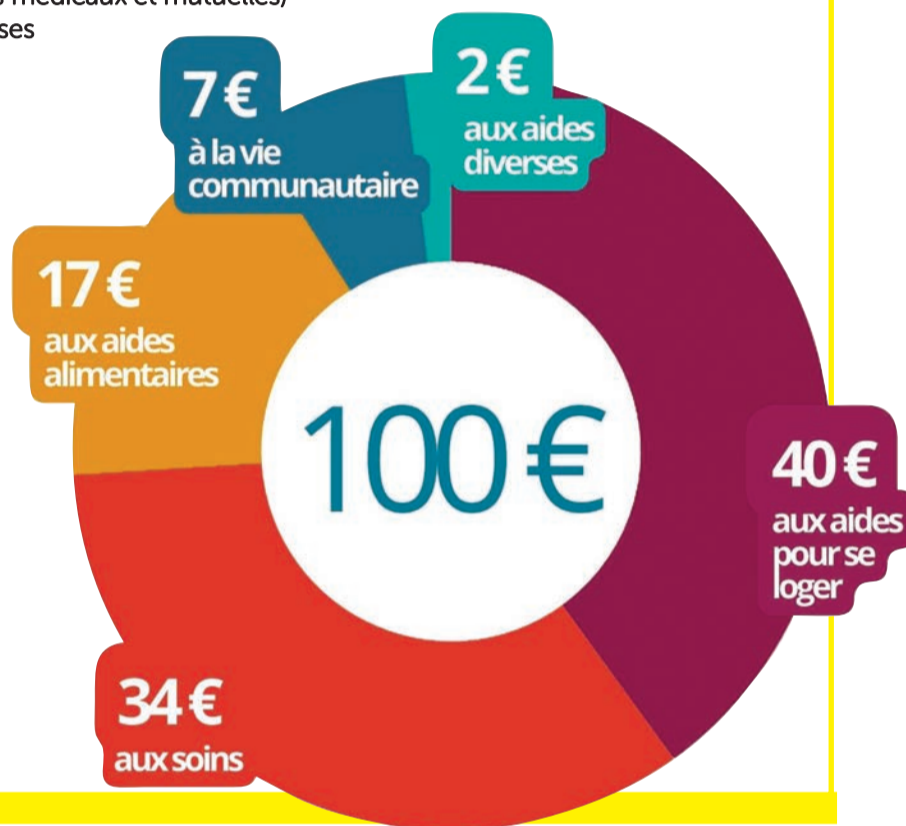
Donner à la Fondation, c'est contribuer à financer un réel accompagnement social pour les bénéficiaires. Chaque bénéficiaire est suivi par une assistante sociale en fonction de sa problématique. En plus du temps consacré à l'accompagnement, la Fondation alloue également chaque année 1,2 Millions d'Euros d'aides financières. Sur ces dons, 40% sont alloués aux aides pour se loger et 34% à l'aide aux frais de santé.

6811 personnes sont accompagnées par les 61 professionnels du Pôle intervention sociale. Plus de 1.2 M€ d'aides sont versées et réparties ainsi :

- 82 157 € alloués à la vie communautaire (fêtes juives, vacances, frais d'obsèques)
- 193 574 € alloués aux aides alimentaires (aides financières, bons alimentaires, livraison de colis)
- 480 027 € alloués aux aides pour se loger (loyers, charges, hôtels)
- 391 751 € alloués aux soins (frais médicaux et mutuelles)
- 17 644 € alloués aux aides diverses

Un don de 100€ est ainsi réparti :

Ils sont nombreux à avoir besoin de votre générosité.



## Donner éthique

En 214 ans d'histoire, notre Fondation a toujours travaillé au plus près des bénéficiaires. Notre proximité du terrain nous permet de proposer des solutions innovantes et mieux adaptées aux besoins. Dans un secteur aussi humain que le nôtre, nous nous devons d'interroger nos pratiques et de nous remettre en question. Nous sommes donc très fiers de compter parmi nos 4 Ehpad, un Ehpad labellisé par la méthode Humanitude. La Méthode Humanitude c'est affirmer l'engagement de la résidence envers la bienveillance et la qualité de vie des résidents afin de respecter les cinq principes de l'Humanitude : zéro soin de force sans abandon de soins, respect de la singularité (de l'intimité, du domicile, des choix, des rythmes), vivre et mourir debout, ouverture sur l'extérieur, lieu de vie-lieu d'envies.

## Une philanthropie moderne et agile

Seules à avoir les infrastructures et le professionnalisme nécessaire pour aider à grande échelle, les institutions caritatives doivent désormais maîtriser le 2.0 pour contribuer à réparer ce monde nouveau. Fini les courriers et les relances téléphoniques pour collecter auprès de « gros donateurs », place au crowdfunding (levée de fonds en masse) ou aux

défis lancés sur les réseaux sociaux, ce qui change radicalement la donne ! Aujourd'hui chacun peut créer une collecte ou faire un don en un clic. Pour collecter la majeure partie de leur budget d'aide, au-delà de l'incitation fiscale et de leur travail de terrain remarquable, les institutions sociales doivent aussi s'approprier le nouveau langage de la philanthropie et utiliser les nouvelles technologies pour être visible des donateurs et inscrire leurs actions dans une transparence totale. Un enjeu bien compris au Casip-Cojasor qui a entamé sa mutation il y a déjà quelques années.

Faites-vous partie des nouveaux philanthropes qui veulent savoir pourquoi ils donnent et à qui ?

Si vous vous reconnaissez, alors ... scannez ici !



# SOUTENEZ LA FONDATION EN FAISANT DE VOTRE IMPÔT UN GESTE DE SOLIDARITÉ CHOISI

Votre don IFI vous donne droit à une réduction fiscale avantageuse. Découvrez toutes les informations pour faire un don défiscalisé en 2023. Le don IFI : un choix pour renforcer votre générosité et contribuer à sortir de la précarité un grand nombre de bénéficiaires de nos services.

Bien que seuls les foyers fiscaux dont le patrimoine immobilier est supérieur à 1,3 M€ soient assujettis à l'impôt sur la Fortune Immobilière, c'est le patrimoine immobilier dès 800 000€ qui est imposé. Un mécanisme de décote permet de lisser l'impôt pour les foyers fiscaux dont le patrimoine immobilier est inférieur à 1,4M€.

L'IFI est calculé sur la valeur de votre patrimoine net taxable en appliquant le barème suivant :

VOTRE PATRIMOINE	VOTRE DON	VOTRE IMPÔT IFI
1 500 000 €	5 200 €	<b>0€</b>
2 000 000 €	9 867 €	
3 000 000 €	20 920 €	
4 000 000 €	34 253 €	
5 000 000 €	47 587 €	
6 145 000 €	66 667 €	

## DÉDUISEZ DE VOTRE IFI 75% DU MONTANT DE VOTRE DON

Désormais, les dons à des organismes d'intérêt général (appelés dons IFI) constituent la seule manière de réduire son IFI entre le 1er janvier et jusqu'à la date limite de déclaration. Vous pouvez déduire 75% du montant de votre don à la Fondation Casip-Cojasor, dans la limite de 50 000€ (soit un don de 66 667€).

Pour réduire à 0 votre IFI, divisez le montant de celui-ci par 0,75 afin d'évaluer le montant de votre don.

Pour les foyers fiscaux dont le patrimoine immobilier est inférieur à 1,4 million d'euro, la décote est calculée de la manière suivante : montant de l'IFI - (17500 - 1,25% du patrimoine net taxable)

Exemple de décote :

PATRIMOINE NET TAXABLE	IFI THÉORIQUE	DÉCOTE	IFI À PAYER
1 300 000	2 500	1 250	1 250
1 310 000	2 550	1 125	1 425
1 320 000	2 600	1 000	1 600
1 330 000	2 650	875	1 775
1 340 000	2 700	750	1 950
1 350 000	2 750	625	2 125
1 360 000	2 800	500	2 300
1 370 000	2 850	375	2 475
1 380 000	2 900	250	2 650
1 390 000	2 950	125	2 825
1 400 000	3 000	0	3 200

## DÉDUISEZ DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU 75% DU MONTANT DE VOTRE DON

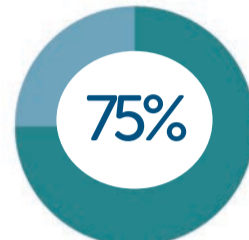
Vous pouvez déduire 75% du montant de votre don à la Fondation Casip-Cojasor, jusqu'à 1000€. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, jusqu'à 66% du montant du don. En cas d'excédent, vous bénéficiez d'un report sur les cinq années suivantes. Votre don doit avoir été effectué avant le 31 décembre 2023.

### POUR FAIRE UN DON

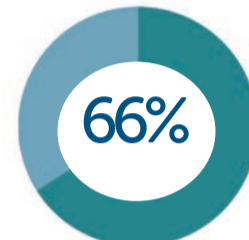
- Sur le site internet sécurisé : [www.casip.fr](http://www.casip.fr) (toutes cartes de crédit – reçu Cerfa envoyé par email ou par courrier). Calculez le montant de votre don et de votre déduction fiscale (IFI ou IR)
  - Par téléphone au 01 49 23 71 40
  - Par virement bancaire en vous renseignant au : 01 49 23 71 40
  - Par chèque libellé au nom du Casip-Cojasor.
- Fondation Casip-Cojasor : 8 rue de Pali-Kao 75020 Paris
- A nos bureaux sur rendez-vous. Service Relations Donateurs : 01 49 23 71 40

## DÉDUISEZ DE VOTRE IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 60% DU MONTANT DE VOTRE DON

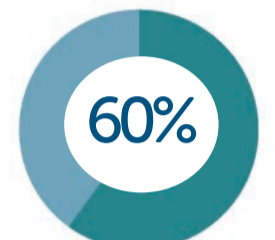
Vous pouvez déduire 60% du montant de votre don à la Fondation Casip-Cojasor. Pour le calcul du montant de la réduction d'impôt, l'ensemble des versements y ouvrant droit sont retenus dans la limite de 20 000 € ou de 5 pour mille, lorsque ce dernier montant est plus élevé. Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, l'excédent de versement donne lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au titre de chacun de ces exercices, sans qu'il puisse en résulter un dépassement de cette même limite.



Vous êtes redevable de l'Impôt sur la Fortune Immobilière / Revenu **75% de votre don** est déductible de votre impôt



Vous êtes redevable de l'Impôt sur le Revenu **66% de votre don** est déductible de votre impôt (A partir de 1000€)

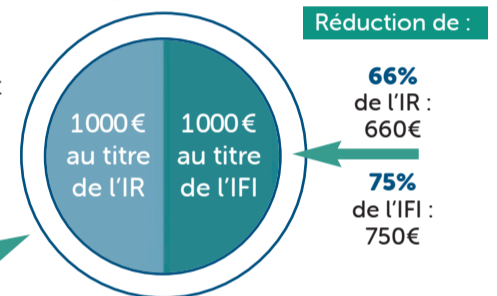


Vous êtes redevable de l'Impôt sur les Sociétés **60% de votre don** est déductible de votre impôt

## RÉPARTITION DE VOTRE DON : VOS AVANTAGES FISCAUX

Les avantages fiscaux de l'IFI et de l'impôt sur le Revenu ne sont pas cumulables pour un même don. Vous pouvez en revanche répartir votre don entre les deux dispositifs.

Ainsi, un don de 2 000 € peut être par exemple déclaré



## QUELLES SONT LES DATES LIMITES DE DÉCLARATION ?

Les dates de déclaration de votre Impôt sur la Fortune Immobilière sont désormais les mêmes que celles de votre Impôt sur le Revenu. La date d'exigibilité du paiement de l'IFI, comme pour l'Impôt sur le Revenu, varie selon le mode de règlement. Vous avez jusqu'à la date limite de déclaration pour effectuer votre don. C'est la date de réception du don par la Fondation Casip-Cojasor qui est prise en compte.

Vous résidez	La date limite de déclaration d'impôt en ligne est le :
Zone 1 (départements du 01 au 19 et non-résidents)	25 mai 2023 à 23h59
Zone 2 (départements du 20 au 54 et 2A et 2B)	1 juin 2023 à 23h59
Zone 3 (départements du 55 au 95 et 971 à 976)	8 juin 2023 à 23h59

Jeudi 19 mai 2023, 23h59 : date limite de déclaration au format papier par voie postale  
 Dates limites de paiement de l'IFI : **mi-septembre ou mi-novembre en fonction de l'avis reçu**

## QUELLES SONT LES DATES LIMITES POUR DÉFISCALISER EN FAISANT UN DON ?

Afin d'être déduit de votre Impôt sur la Fortune Immobilière, votre don doit nous parvenir avant la date limite de dépôt de votre déclaration d'Impôt sur le Revenu, puisqu'elle inclut désormais votre déclaration d'IFI en annexe. C'est la date de réception de votre don qui fait foi. La date prise en compte est :

- Chèque : celle de la réception de votre chèque par la Fondation Casip-Cojasor. Il faut donc bien tenir compte des délais postaux.
- Virement : celle de la date de crédit du compte de la Fondation Casip-Cojasor.
- Internet : la date de transaction.

Notre conseil : faites votre don en ligne de façon 100 % sécurisée en tenant compte du plafond de votre carte bancaire.

## CE QU'IL FAUT RETENIR : VOTRE DON IFI

Quelles sont les réductions fiscales dont vous pouvez bénéficier en faisant un don solidaire ? Si vous êtes redevable de l'IFI, 75 % du montant de votre don sont toujours déductibles de cet impôt (réduction limitée à 50 000 €, ce qui représente un don de 66 667 €). Par exemple, votre don d'une valeur de 1000 € vous reviendra après déduction fiscale à 250 €. Pour l'IFI 2023, les dons pris en compte pour bénéficier d'une réduction d'impôt sont ceux effectués entre la date de déclaration de l'IFI 2022 et la date limite de déclaration de l'IFI 2023.

Comment bénéficier de la réduction fiscale sur l'IFI 2023 ? Pour bénéficier de votre réduction d'impôt, il vous suffit de mentionner le montant de votre don sur votre déclaration d'IFI. Il est nécessaire de conserver votre reçu fiscal.